

Date de convocation :
12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage :
12 décembre 2023

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAUT Alexis - M. UGOLETTI Olivier.

Nombre de
conseillers

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 16

Absents excusés : Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. GOSSET Cyril (pouvoir à M. Alexis THIRAUT) - M. THIRAUT Damien (pouvoir à M. Laurent BEZIERS) - M. LECUYER Damien (Mme Elisabeth REMY) - Mme VARUTTI Emilie (pouvoir à M Frédéric COINTE) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel - M. REMY Michel

M. Alexis THIRAUT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire informe le conseil que suite à un courrier de la Préfecture nous informant d'une discordance de résultat de clôture entre notre commune et le comptable public, il y a lieu de modifier les résultats de clôture du budget principal

52 - 2023

**MODIFICATION DE
LA DELIBERATION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2022**

En effet, l'intégration des résultats de clôture suite à la dissolution du budget de l'immeuble tertiaire n'a pas été réalisée alors qu'ils ont été comptabilisés par le comptable public :

Les résultats de clôture sont donc modifiés comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement : 768 903.30 €

Intégration de résultat de clôture de l'immeuble tertiaire : - 2005.11 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2022 de 766 898.16 €

Section d'investissement :

Déficit d'investissement : - 220 742.63 €

Intégration de résultat de clôture de l'immeuble tertiaire : + 124 285.37 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2022 de - 96 457.26 €

Publié sur le site internet
le : 22/12/2023

Envoyé en Préfecture le :
22/12/2023

Reçu en Préfecture le :
22/12/2023

Identifiant de
télétransmission :

002-210206512-
20231218-52-2023-DE

Alain NORMAND
Le Maire,

Après étude et discussion, le conseil accepte cette modification à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette délibération annule et remplace la délibération 07-1-2023

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.